

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1300 rapportant celui n° 0762 du 24 septembre 1943.

n° 1300

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 15 novembre 1924 portant règlement de police administrative en Côte française des Somalis et les textes subséquents qui l'ont modifié

**Vu** l'arrêté n° 0762 en date du 24 septembre 1943,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rapporté, à compter de ce jour, l'arrêté n° 0762 du 24 septembre 1913 sanctionnant les actes de profanation du cimetière européen commis en septembre 1943.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**